



Le 01 Octobre 2018

REF. : AB/CD/CP/826/18

Le Maire de la Commune de WAHAGNIES,

Vu le Code des Communes, notamment ses articles L 2213.2, L.2213.3 et L.2213.4 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

Vu le Code de la Route, article R 37.1,

Vu le calendrier des fêtes municipales pour 2018,

Vu qu'il est indispensable de réglementer la circulation des véhicules en agglomération sur la Route Départementale 254 dite Place J.B. Lebas à WAHAGNIES pour le motif suivant : Fête Foraine

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution du bon déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents.

## ARRÊTE

**Article 1er** : Le stationnement de tous les véhicules sera provisoirement interdit en agglomération sur la R.D. n° 254 dite Place Jean-Baptiste Lebas à partir du Mercredi 03 Octobre 2018, 0 H 00, au Mardi 09 Octobre 2018, 24 H 00, pour le motif suivant : Fête Foraine

**Article 2<sup>e</sup>** : Les panneaux de signalisation seront posés sous la Direction des Services Techniques Municipaux.

**Article 3<sup>e</sup>** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4e** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THUMERIES,  
chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
  - Monsieur le Responsable de la Direction de la voirie de l'arrondissement de DOUAI,
  - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de THUMERIES,
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
- pour information.



Le Maire,

  
Alain BOS